

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.09.199

**Désignation d'un
représentant de
GrandAngouleme à la
Commission
consultative
d'élaboration et de
suivi du plan régional
de prévention et de
gestion des déchets**

LE DIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 septembre 2020**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Isabelle DESMORTIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Martine PINVILLE à Fabrice VERGNIER

Suppléant(s) :

Francis LAURENT par Isabelle DESMORTIER

Excusé(s) :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.09.199**

Rapporteur : **Monsieur BONNEFONT**

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE GRANDANGOULEME A LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

La loi, en date du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a créé un plan unique en matière de déchets, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, dénommé ci-après « PRPGD », dont la responsabilité de l'élaboration et du suivi a été confié aux régions. La gouvernance du plan, telle que définie dans le code de l'environnement, consiste en la création d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi, dénommée ci-après « Commission Consultative ». Le présent règlement a pour objet d'en fixer les modalités de fonctionnement.

La Commission Consultative est créée conformément aux dispositions de l'article R.541-21 du code de l'environnement. Elle a pour rôle :

- d'assurer la concertation des acteurs qu'ils soient producteurs de déchets (ménages, activités économiques, collectivités, etc.), prestataires de collecte, exploitants d'installation de valorisation, traitement de déchets, acteurs de la prévention...
- de proposer des orientations en matière de prévention et de gestion de l'ensemble des déchets listés à l'article R.541-15 du code de l'environnement,
- d'émettre un avis sur le projet de PRPGD et son rapport sur les incidences environnementales tel que défini à l'article L.122-6 du code de l'environnement, avant qu'ils ne soient soumis à la consultation administrative et à enquête publique,
- d'émettre un avis sur tout projet ou document pour lequel la Commission doit être réglementairement sollicitée,
- d'assurer le suivi annuel de la mise en œuvre du PRPGD.

Elle comporte des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements compétents en matière de collecte et de traitement de déchets, de l'Etat, des organismes publics concernés, des organisations professionnelles concernées, des éco-organismes et des associations agréées de protection de l'environnement, ainsi que des structures qualifiées.

La Région informe chaque structure désignée de sa participation à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi des Déchet et l'invite à désigner son ou ses représentants et éventuellement un suppléant par représentant en cas d'indisponibilité de celui-ci.

Il convient donc de désigner un représentant de GrandAngouleme à la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

L'assemblée ayant délibéré pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER Monsieur Yannick PERONNET en tant que représentant de GrandAngouleme à la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 octobre 2020	<u>Affiché le :</u> 20 octobre 2020